
Les Maisons de Justice et du Droit

Publié le 03/05/2012



Les Maisons de Justice et du Droit

Les Maisons de Justice et du Droit

Les Maisons de Justice et du Droit sont des lieux de justice de proximité. Elles remplissent deux fonctions essentielles:

1° Elles assurent l'accès au droit par le biais de permanences de diverses associations et d'avocats. Les personnes peuvent bénéficier d'un accueil, d'une écoute de qualité et d'une assistance pour accomplir certaines démarches administratives ou juridiques.

2° Elles assurent une présence judiciaire dans une commune ou un quartier grâce à la mobilisation de différents acteurs, pour répondre de manière adaptée à la petite délinquance quotidienne (mesures alternatives aux poursuites pénales : rappels à la loi, réparations, médiations pénales,...) ainsi qu'aux petits litiges d'ordre civil, en mettant en oeuvre des solutions à l'amiable.

Maison de Justice et du Droit de Châtenay Malabry :

1 rue Francis Pressencé - 92 290 Châtenay-Malabry

Tél : 01 46 32 76 12

mail : maison-justice@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Toutes les permanences sont sur rendez-vous pris à la MJD ou par téléphone.

Maison de Justice et du Droit du Luth :

19, avenue Lucette Mazalaigue-92230 Gennevilliers

Tél : 01 47 99 06 56

mjd-gennevilliers@justice.fr

Horaires d'ouverture : le lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h30, mardi de 9h à 12h et de 13h à 18h, le

mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Toutes les permanences sont sur rendez-vous et pris à la MJD ou par téléphone.

Maison de Justice et du Droit des Blagis :

7 impasse Edouard Branly- 92220 Bagneux

Tél : 01 46 64 14 14

mail : mjd.blagis@orange.fr

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi de 9h15 à 12h et de 14h à 18h et mardi, mercredi, vendredi de 9h15 à 12h et de 13h à 17h

Toutes les permanences sont sur rendez-vous pris à la MJD ou par téléphone.